

RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2014

PRÉSENTS : MMES BOEVER – GRANDCOING – BERNADET – CORNU
MM DE LA TORRE – BILLOUD – BORGNET – CADEL

ABSENTE : Mlle PIERSON

PROCURATION : M.JAMIN par Mme BERNADET, M.BLANCHE par MME GRANDCOING

SECRÉTAIRE : Mme GRANDCOING

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2014.

TRAVAUX

1. *Création de la plateforme pour le local poubelle.*

Monsieur DE LA TORRE informe les conseillers des devis reçus.

Le Conseil Municipal en prend connaissance et décide à l'unanimité de le mettre en attente.

2. *Création d'un plancher pour le clocher*

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un devis de la Société HAEZEBROUCK pour un montant de 1 005,24€TTC afin de permettre la mise en sécurité de l'Église au niveau du clocher par la création d'un plancher.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société HAEZEBROUCK, et autorise Madame le Maire à le signer et décide de l'inscrire en investissement au compte 21318.

3. *ILLUMINATIONS DE NOËL*

Madame GRANDCOING informe les conseillers du nouveau devis reçu pour l'achat d'illuminations de Noël. Celui-ci s'élève à 8 250.00€TTC : fourniture et pose des prises de courant et protection par disjoncteurs et de supports de motifs des décors de Noël pour un montant de 2 970.00€ TTC et la fourniture de décors qui est de 5 280.00€ TTC.

Après réflexion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société LANTENOIS et autorise Madame le Maire à le signer.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES » (AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE) A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALÉE DE LA MARNE

Madame le Maire présente le projet du Conseil Général concernant l'Aménagement Numérique du Territoire. Il s'agit d'une compétence communale qu'il faut transférer à la Communauté de Communes dans un premier temps qui par la suite la transférera au SIEM.

Après lecture le Conseil Municipal à l'unanimité délibère le transfert de la compétence d'Aménagement Numérique du Territoire à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire propose aux conseillers les mises à jour faites sur le Plan Communal de Sauvegarde suite à la réunion qui a eu lieu le lundi 1^{er} septembre.

Elle informe également les conseillers qu'elle a inscrit la Commune au service APIC (Avertissement de Pluies Intenses) à l'échelle des Communes développé par Météo France (ce point fait l'objet d'une des mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde.)

Le Conseil Municipal en prend acte.

ROUTE FORESTIÈRE

Madame le Maire fait le point sur l'avancée de travaux.

Le chantier avance selon les prévisions.

Le Conseil Municipal en prend acte.

MARCHÉ DE NOËL

Madame le Maire rappelle la date du marché de Noël : le 7 décembre 2014. De plus elle informe les conseillers des demandes de l'association AAVL :

- mise à disposition de la Grande École pour les bricolages,
- prêt d'une tonnelle.

La buvette sera assurée par les Associations locales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces demandes.

De plus il sera nécessaire de contacter les écoles pour la vente de sapins de Noël et il sera nécessaire de mettre en place une Commission Marché de Noël. Une date de réunion est fixée au 1^{er} octobre 2014 à 18h00 à la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal en prend acte.

PLAN D' ACTIONS « FLEURISSEMENT »

Madame le Maire souhaite que soit mis en place une programmation pour le fleurissement de l'ensemble du territoire communal. Elle demande à ce que la Commission Fleurissement réfléchisse pour programmer un « quartier » par année (schémas / budget – Plantations, mobilier urbain). L'association des administrés à ce projet est vivement souhaitée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend acte.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ

Madame le Maire propose d'instaurer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour l'ensemble des filières de la Commune, soit les filières administratives et techniques. Elle en explique les modalités de mise en place (par le Conseil Municipal) et d'attribution (par le Maire).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'instauration de la prime.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX

Madame le Maire lit la réponse de Madame CHAUDRÉ Présidente de l'Association de l'Entraide Alimentaire qui précise qu'elle rangera le local afin qu'il soit libre pour le marché de Noël. Elle en demande par ailleurs une prolongation de la convention moyennant une éventuelle participation financière.

Le Conseil Municipal en prend acte et accepte à l'unanimité la prolongation mais refuse à l'unanimité la participation financière proposée par l'Association.

DÉCISIONS MODIFICATIVE

1. PARTICIPATION AU GROUPE SCOLAIRE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire précise aux conseillers qu'il y a eu un problème lors du règlement en fonctionnement de la participation au groupe scolaire qui selon Madame la Trésorière d'Ay doit être en investissement. Elle doit se renseigner et au cas où cette participation devait être en investissement, il serait nécessaire de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder aux écritures suivantes :

- Compte 2041582 : +37 088.00€
- Compte 6554 : - 36 670.00€
- Compte 61523 : - 418.00€
- Compte 021 : +37 088.00€
- Compte 023 : + 37 088.00€.

Mais de ne les rendre effectives qu'après réponse définitive de la Trésorerie.

2. FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Madame le Maire informe le conseil municipal du montant de la contribution au FPIC qui est de 6 288.00€, cependant lors du vote du budget il a été prévu 6 000€ il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCEDE aux écritures suivantes sur le budget 2014 :

- Compte 73925 : + 288.00€
- Compte 61523 : - 288.00€

Le Conseil Municipal s'émeut tout de même de l'augmentation plus que significative de ce prélèvement.

CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR

Madame le Maire explique aux conseillers que suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte des Noirs, et à la demande de Madame la Trésorière d'Ay, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des titres réalisés par l'ex Communauté de Commune de la Côte des Noirs concernant les taxes sur les ordures ménagères pour un montant de 1 480.35€.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'admettre les créances en non-valeur pour un montant de 1 480.35€.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a contacté Orange suite à de nombreux dysfonctionnements signalés et constatés sur le réseau mobile. Orange doit ouvrir une étude (enquête) sur le territoire communal.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un courrier de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne nous demandant de proposer des noms afin de constituer la Commission intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité Monsieur Pascal CADEL comme commissaire titulaire et Monsieur Paquito DE LA TORRE comme suppléant.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un courrier de l'entreprise FOOD TRUCK nous demandant une autorisation et un emplacement afin d'y installer un camion pour restauration rapide.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette demande.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a été contactée par Monsieur GAILLARD Michel afin de demander l'autorisation d'organiser une brocante dans la Commune.

Après réflexion le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la demande de Monsieur GAILLARD.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) nous informant de l'examen, le 26 septembre prochain, de la demande de protection au titre des monuments historiques du parc du château de Louvois.

Madame le Maire a également appelé Monsieur FUSIER de la DRAC qui a pu lui fournir des précisions sur le projet, le courrier en manquant cruellement.

Le Conseil Municipal déplore d'avoir à se prononcer sans plus d'éléments que les réponses de la DRAC et un document présentant les généralités des conséquences d'un classement tant au niveau du propriétaire que de la Commune (document réf " DRAC Champagne Ardenne - Conservation Régionale des Monuments Historiques - Juillet 2011 - trouvé par madame le Maire sur Internet)

Le débat porte principalement sur :

- le périmètre des 500 mètres,
- la notion de covisibilité,
- les aides (financières ou autres) apportées aux propriétaires qui seraient obligés d'employer des matériaux qui augmenteraient le coût de leur projet,
- le sort des panneaux solaires.

Pendant, à 5 voix pour, une voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal de Louvois émet un avis favorable.

Fin de séance 22h15